

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2015

---

GRATUITÉ ET MODALITÉS DE LA RÉUTILISATION DES INFORMATIONS DU SECTEUR  
PUBLIC - (N° 3037)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL32

présenté par  
M. Belot, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 3 substituer au mot :

« disposition »,

les mots :

« la disposition du public ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.